
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

RAPPORT

ATELIER DE FORMATION EN LIGNE

**« L'APPLICATION DE NORMES ET LIGNES DIRECTRICES COMMUNES POUR L'ÉLIMINATION
DES HYDROCARBURES ET MÉLANGES D'HYDROCARBURES ET POUR L'UTILISATION ET
L'ÉLIMINATION DES FLUIDES ET DÉBLAIS DE FORAGE (DÉCISION IG. 24/9 ANNEXE A) »**

En ligne, 30 novembre 2021

Cette activité est financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et est mise en œuvre par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Décembre 2021

1 INTRODUCTION

1.1 L'atelier de formation en ligne relatif à l'Application de [normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage](#), organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), s'est tenu le mardi 30 novembre 2021. Ces normes et lignes directrices communes ont été adoptées par les Parties contractantes lors de la 21^e réunion ordinaire (COP 21, Naples, Italie, décembre 2019, Décision IG. 24/9) conformément aux exigences du [Plan d'action offshore pour la Méditerranée](#).

1.2 Conformément à l'Objectif spécifique 3, *Établir un programme de coopération technique et de développement des capacités*, du Plan d'action offshore pour la Méditerranée, et aux discussions engagées lors de la Troisième réunion du Sous-Groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (juin 2021) concernant le soutien à mobiliser pour le développement des capacités, l'ambition de cet atelier de formation était de permettre un échange sur les perspectives et les défis que pose l'application de ces normes et lignes directrices.

1.3 Cet atelier s'adressait aux organismes de régulation et autorités compétentes des Parties contractantes, ainsi qu'aux parties prenantes du secteur au fait des processus et technologies utilisés dans le secteur de l'exploration et la production pour gérer les rejets d'hydrocarbures dispersés dans l'eau produite et les déblais de forage. La participation d'observateurs des secteurs nationaux du gaz et du pétrole ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG) actives sur le front de l'environnement, et dont les activités sont en lien avec les objectifs de l'Atelier, était également encouragée.

2 OBJECTIFS

2.1 Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- .1 Échanger sur les perspectives et les défis que pose l'application de ces normes et lignes directrices.
- .2 Permettre aux représentants des autorités nationales compétentes, aux acteurs de l'industrie et autres organisations régionales concernées d'échanger leurs expériences et meilleures pratiques en matière de gestion des rejets des plates-formes offshore, dans la perspective de réduire ces rejets et de limiter leurs impacts sur l'environnement.
- .3 Exposer les enseignements tirés du processus de développement et de l'application d'autres normes et documents d'orientation.

3 ORGANISATION

Programme de l'Atelier

3.1 Le programme de l'Atelier est fourni en **Annexe 1**.

Participants

3.2 Trente (30) représentants de 11 États côtiers méditerranéens, du secteur privé et d'autres organisations, y compris des participants de pays extérieurs à la région Méditerranéenne, ont participé à cet événement.

3.3 La liste complète des participants est fournie en **Annexe 2**.

Langues de travail

3.4 La langue de travail de l'atelier était l'anglais, avec interprétation simultanée anglais-français et inversement assurée par deux interprètes engagés par le REMPEC.

4 PRÉSENTATIONS

4.1 M. Gabino Gonzalez, Chef de Bureau du REMPEC, a ouvert l'atelier et souhaité la bienvenue aux participants. Il a évoqué les discussions qui se sont tenues à l'occasion de la 3^e réunion du Groupe du pétrole et du gaz en mer (OFOG) (juin 2021) concernant le soutien à mobiliser pour le développement des capacités, présenté le programme de formation ainsi que les modalités opérationnelles dans le cadre du Plan d'action global (PNUE/MED WG. 498/6).

4.2 Reconnaissant que l'heure était désormais venue d'entamer la formation sur les normes et lignes directrices existantes, ce rendez-vous a été le premier d'une série d'ateliers en ligne qui seront organisés par le REMPEC, s'appuyant sur des systèmes en ligne et des partenariats consolidés avec les représentants du secteur et les organisations internationales pour organiser des sessions de formation en ligne et d'autres formes de support technique.

4.3 Suivant une approche par pays et l'ambition de former des Groupes de travail par correspondance intersessions pour lesquels les Mandats concernant la surveillance, les Annexes au Protocole Offshore et le Démantèlement pour 2022-2023 ont été diffusés, M. Gonzalez a informé les participants des échanges prévus pour début 2022, qui visent à mieux délimiter et définir l'orientation des travaux sur le développement des nouvelles normes et lignes directrices.

4.4 M. Gonzalez a ensuite rappelé les objectifs et présenté le programme et les intervenants.

4.5 Le Dr Claudette Briere Spiteri, Consultante Offshore pour le REMPEC, a présenté la structure et le contenu des « Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage », ouvrant la voie aux présentations suivantes.

4.6 Des représentants de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP), M. Harvey Johnstone, Directeur environnemental à l'IOGP, et M. Mathijs Smidt, Sr. écotoxicologue pour Shell International, ont été invités à partager leurs perspectives techniques sur les bonnes pratiques du secteur concernant la gestion des rejets offshore et l'utilisation de substances chimiques.

4.7 M. Saravanan Marappan, Président du Comité Industrie de l'offshore de l'OSPAR (OIC), a ensuite présenté les mesures prises par l'OSPAR ciblant les rejets provenant de sources offshore.

4.8 Pendant la session « Application, expériences et défi au niveau national », les représentants de Chypre, d'Israël et de la Croatie ont partagé leurs expériences concernant l'application pratique des lignes directrices.

4.9 Le Dr Theodora Ioannou, Responsable à l'environnement du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement de Chypre, a présenté de manière détaillée les principaux cadres législatifs pertinents applicables à Chypre, ainsi que les aspects des lignes directrices applicables aux activités d'exploration du pays. Elle a souligné que pour l'heure Chypre n'avait pas d'expérience de permis sur les activités d'exploitation.

4.10 M. Fred Arzoine, Directeur adjoint de la Division de la protection du milieu marin du Ministère de la protection de l'environnement d'Israël, a présenté les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières en Israël. Il a évoqué l'Évaluation environnementale stratégique (EES) concernant l'exploration et la production pétrolières et gazières offshore, la collaboration entre le Ministère de la protection de l'environnement et le Ministère de l'Énergie, et a expliqué comment Israël utilisait les lignes directrices dans sa mise en œuvre pratique.

4.11 Mme Vlatka Vaniček, Directrice de la protection de l'environnement et du secteur de la sécurité de la Croatian Hydrocarbon Agency (Agence croate pour les hydrocarbures), a retracé brièvement l'histoire de ce secteur avec les premiers puits d'exploration datant du début des années 1970. Elle a ensuite présenté le cadre légal en place pour la gestion des rejets offshore et mis en lumière l'importance d'entretenir de bonnes relations avec la communauté scientifique et de cultiver le lien avec la recherche scientifique pour promouvoir l'amélioration continue de la surveillance environnementale.

5 CONCLUSIONS

5.1 Au cours de la dernière session, les participants se sont mis d'accord sur les conclusions et recommandations suivantes. L'atelier :

- .1 S'est félicité de l'organisation de cet événement en ligne, premier d'une série de futures sessions en ligne sur les normes et lignes directrices communes adoptées ;
- .2 A apprécié la qualité des interventions et la valeur ajoutée que représente un tel partage des connaissances et expériences ;
- .3 A remercié les représentants des autorités nationales compétentes qui ont exposé leurs expériences et meilleures pratiques concernant l'application concrète des lignes directrices pour la gestion des rejets provenant des plates-formes offshore ;
- .4 A salué la coopération avec les Conventions d'autres mers régionales, en particulier l'OSPAR et le secteur privé, notamment l'IOPG ;
- .5 A souligné la nécessité pour l'OFOG de soutenir le déploiement de ce type de forum dédié à l'échange des meilleures pratiques techniques ;
- .6 S'est félicité des thématiques de formation proposées pour la prochaine biennale (2022-2023) tel que convenu par la 3e réunion de l'OFOG et sous réserve de l'adoption du Programme de travail 2022-2023 par la COP 22 sur les lignes directrices pertinentes déjà développées :
 - Restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP)
 - Lignes directrices pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE)
- .7 A salué l'initiative de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) visant à identifier des synergies et possibles activités de coopération dans les régions maritimes dans le but d'améliorer la cohérence et les liens avec la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, dite Convention Espoo, son Protocole sur les ESE, et a invité le Secrétariat à se saisir de l'opportunité de la prochaine formation sur les EIE pour renforcer ces synergies ; et
- .8 Reconnaissant la nécessité de pousser plus loin les discussions sur la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée, a invité le Secrétariat à organiser une discussion début 2022 pour délimiter et définir le travail de la prochaine biennale.

Annexe 1 – Programme de l'Atelier

<u>Point de l'Agenda</u>	<u>Intervenant</u>	<u>Horaire</u>
1. Ouverture de l'Atelier	Gabino Gonzalez REMPEC, Chef de Bureau	9h30 – 9h45
2. Présentation des lignes directrices (Décision IG. 24/9)	Claudette Spiteri REMPEC, Consultante Offshore	9h45 – 10h00
3. Aspects techniques des lignes directrices	Harvey Johnstone Mathijs Smidt Représentants de l'IOGP	10h00 – 10h45 (Présentation de 35 min + 10 min de questions/réponses)
PAUSE – 15 min		
4. Partage d'expériences dans la région de l'OSPAR	Saravan Marappan Président du Comité Industrie de l'Offshore de l'OSPAR (OSPAR-OIC)	11h00 – 11h20 (Présentation de 15 min + 5 min de questions/réponses)
5. Application, expériences et défi au niveau national	Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> • Chypre • Israël • Croatie • Autres 	11h20 – 12h20 15 min chacun (45 min) 15 min de débat
6. Conclusion et recommandations	Gabino Gonzalez	12h20 – 12h30

Annexe 2 – Liste des participants

Participants – Parties contractantes	
Charles Galea	Département du plateau continental, Malte
Claudia Virno Lamberti	ISPRA, Italie
Daniela Berto	ISPRA, Italie
David Dobrinic	Croatian Hydrocarbon Agency, Croatie
Didem Ugur	Ministère de l'environnement, Turquie
Fred Arzoine	Ministère de la protection de l'environnement, Israël
Linda Rizou	Ministère de l'environnement, Algérie
Luigi Alcaro	ISPRA, Italie
Marios Josephides	Ministère des pêches et de la recherche maritime, Chypre
Samir Khedhira	ANPE, Tunisie
Senida Dzajic-Rghei	HEIS, Bosnie-Herzégovine
Silvia Ceracchi	ISPRA, Italie
Theodora Ioannou	Ministère de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement de Chypre
Vlatka Vanicek	Croatian Hydrocarbon Agency, Croatie
Yevgeny Malkin	Ministère de la protection de l'environnement, Israël
Participants – Représentants d'autres pays	
Ahmed AL-Ajaj	Ministère de l'environnement, Iraq
Husam Abdulmuttaleb Hashim	Ministère de l'environnement, Iraq
Asraa Abdullah	Ministère de l'environnement, Iraq
Josimar Biosse	Agence nationale du contrôle de la qualité de l'environnement (AQUA), Mozambique
Programmes des mers régionales	
Laura De La Torre	Commission OSPAR
Saravan Marappan	Département des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles (BEIS), R-U ; Présidence OSPAR OIC
Partenaires	
Harvey Johnstone	IOGP
Mathijs Smit	Shell International
Autres participants	
Mays Abbas Kadhim	Dhi Qar Oil Company, Iraq
Osama Abu-Libda	Pi Academy, Libye
Secrétariat de la Convention de Barcelone et Composantes du Plan d'action pour la Méditerranée	
Gabino Gonzalez	REMPEC
Claudette Spiteri	REMPEC
Tania Liles	REMPEC